

rations de son Parlement; voyons présentement de quelle manière cette contestation se termina.

Sous différens prétextes le Roi tint toutes les forces de la Grande Bretagne sur pied, pendant l'année 1698. quoi qu'en pleine Paix, comptant à tout moment que quelqu'accident surviendrait dans l'Europe, pour féconder son inclination pour la guerre: le seul prétexte qui parut légitime aux Anglois, c'est qu'il n'étoit ni juste ni prudent de congédier l'Armée, avant de lui avoir fait payer tout ce qui lui étoit dû; sans quoi il étoit à craindre que les Soldats & les Officiers dont la plupart étoient étrangers, ne se débandassent, & ne s'érigeassent en pillars de la campagne; ou que, peut-être, excités par des voyes secrètes, ils ne viaissent à Londres commettre de plus grands desordres, à la barbe du Parlement.

*Resolution
des Commu-
nes pour con-
gédier l'Ar-
mée Angloi-
se.*

La Chambre des Communes prit le 21. Janvier la résolution suivante; Il est résolu d'accorder à Sa Majesté un subside de huit cens mille livres sterling pour congédier l'Armée: ceux qui avanceront ou prêteront cette somme, seront remboursés sur le premier subside qui sera établi dans cette séance, & cette clause sera insérée dans le Bil qu'on dressera à cet effet, avec celle de donner sept pour cent d'intérêt à ceux qui feront cette avance.

Ce fut sous ces clauses que le Bil fut dressé & approuvé dans la Chambre basse, qui l'envoya à celle des Seigneurs par une Députation de 150. Membres des Communes,